

PREFET DE L'HERAULT

Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
Languedoc-Roussillon

Montpellier, le 20 juillet 2015

Service Énergie
Division Énergie Véhicules Air

**Relevé de décisions du comité de suivi du Plan de
Protection de l'Atmosphère de l'aire urbaine de
Montpellier du 1^{er} juillet 2015**

Nos réf. : SE/DEVA/CBM/EM/2015.355
Affaire suivie par : Charlotte BEZIAN-MEYER
charlotte.bezian-meyer@developpement-durable.gouv.fr
Tel. : 04 34 46 63 76 **Fax :** 04 34 46 63 89

Pièces Jointes :

- Diaporama présenté par la DREAL
- Diaporama présenté par Air LR

Présents :

Olivier JACOB – Secrétaire Général de la Préfecture de l'Hérault
Pierrette OUAHAB – Préfecture de l'Hérault – Bureau Environnement
Philippe FRICOU – DREAL/SE
Olivier MEVEL – DREAL/SE
Charlotte BEZIAN-MEYER – DREAL/SE
Vanessa LEVASSORT – Direction Interdépartementale des Routes Massif Central
Alexandre OLIVIER – DDTM34
Yann LE MARTRET – Montpellier Méditerranée Métropole
Jean MARCHAND – Thau Agglomération
Stéphane NOYER – Communauté de communes du Grand Pic Saint-Loup
Jean-Charles SANTUCCI – Autoroutes Sud de France
Marie-Thérèse SEVERAC – Chambre des Métiers et de l'Artisanat de l'Hérault
Jacqueline JAMET – Union régionale Consommation Logement et Cadre de Vie
Marc ARGUILLAT – ADEME
Corinne CABERO – Air Languedoc-Roussillon
Bruno FRANCO – Atelier Permanent d'Initiation à l'Environnement Urbain

Excusés :

Sous-Préfecture de Lodève
Chambre du Commerce et de l'Industrie de Montpellier
Chambre départementale d'agriculture de l'Hérault
Courriers du Midi
Observatoire Régional de Santé

Absents :

Agence Régionale de Santé Languedoc-Roussillon
Direction de la sécurité de l'Aviation Civile Sud-Est
Conseil Régional Languedoc-Roussillon
Conseil Départemental de l'Hérault
Communauté d'agglomération du Pays de l'Or
Communauté de communes des Cévennes Gangeoises et Suménoises
Communauté de communes du Pays de Lunel
Communauté de communes du Clermontais
Communauté de communes Vallée de l'Hérault
Commune de Montpellier
Groupement des transporteurs routiers
TAM
SNCF – Direction régionale Languedoc-Roussillon
Hérault Transports
Languedoc-Roussillon Nature Environnement
Instance Régionale d'Éducation et de Promotion de la Santé
Faculté de médecine de Montpellier

Relevé de décisions

Après un bilan de la qualité de l'air sur le département de l'Hérault et sur l'aire urbaine de Montpellier par AIR Languedoc-Roussillon, un rappel du contexte de révision du Plan de Protection de l'Atmosphère de l'aire urbaine de Montpellier et un focus sur les contentieux européens en cours dus au non-respect des valeurs limites d'émission en particules (Montpellier non concernés) et en dioxyde d'azote (Montpellier et Nîmes concernés) par la DREAL, les décisions suivantes ont été prises en comité du 1^{er} juillet 2015.

1/ Des groupes de travail regroupant les actions du PPA par thématique sont mis en place :

« *Groupe Transport* » : Animation par Montpellier Métropole Méditerranée

- Action 1 : Rendre obligatoire l'élaboration des PDE et PDA, promouvoir l'élaboration des PDES.
- Action 2 : Inciter les gestionnaires d'infrastructures routières à étudier les effets de l'abaissement des vitesses de circulation.
- Action 3 : Inciter les entreprises de transport de marchandises et de voyageurs à adopter la charte « Objectif CO2 les transporteurs s'engagent ».
- Action 4 : Améliorer la connaissance du parc de véhicules des administrations et collectivités et imposer l'intégration de véhicules propres.
- Action 5 : Mener une réflexion pour restreindre la circulation des véhicules utilitaires les plus polluants.
- Action 6 : Améliorer les modalités de livraison des marchandises en ville.
- Action 7 : Promouvoir la mobilité durable et améliorer l'offre existante.
- Action 8 : Réduire les émissions de poussières dues aux activités de transport de produits pulvérulents

« *Groupe Activités Industrielles* » : Animation par la DREAL

- Action 8 : Réduire les émissions de poussières dues aux industries.
- Action 9 : Rendre obligatoire la caractérisation de la granulométrie des émissions de particules pour certaines ICPE soumises à autorisation.
- Action 10 : Renforcer les actions de contrôle des ICPE fortement émettrices de COV.
- Action 13 : Imposer des valeurs limites d'émission pour les installations de combustion de puissance comprise entre 400 kW et 2MW.

« *Groupe Aménagement* » : Animation par la DREAL

- Action 8 : Élaborer une charte « Chantiers propres » et l'annexer aux appels d'offre avec financement public.
- Action 11 : Imposer des attendus minimaux en termes d'analyse de la qualité de l'air dans les études d'impact.
- Action 12 : Obliger les collectivités à systématiquement se positionner dans leurs documents d'urbanisme sur la pertinence des dispositions permettant de réduire les consommations d'énergie et indirectement d'améliorer la qualité de l'air.

« *Groupe Transversal* » : Animation par AIR Languedoc-Roussillon

- Action 14 : Réaffirmer et rappeler l'interdiction du brûlage à l'air libre des déchets verts.
- Action 15 : Encourager les actions d'éducation d'information et de sensibilisation de la population sur la qualité de l'air pour changer les comportements.
- Action 16 : Diminuer les émissions en cas de pics de pollution et réduire le nombre de jours de dépassement des seuils : mise en œuvre de la procédure préfectorale d'information et d'alerte de la population.

2/ Chaque animateur de groupe a pour mission de :

- Composer son groupe de travail : au minimum chaque pilote d'action, associés éventuellement aux partenaires identifiées dans les fiches actions du PPA. Le service Énergie de la DREAL est également associé à chaque groupe de travail et le SIDPC34 est associé au « Groupe Transversal ».
- Dynamiser et animer la mise en œuvre des actions du PPA, chaque pilote d'action restant responsable de l'avancement de son action.
- Préciser la fréquence des réunions de travail et organiser d'ici fin 2015 une à deux réunion(s).
- Transmettre au service Énergie de la DREAL un compte rendu de chaque réunion de travail.
- Transmettre au service Énergie de la DREAL fin 2015/début 2016 (puis annuellement en fin d'année N/début d'année N+1) un bilan de l'avancement de la mise en œuvre des actions de son groupe, en se basant sur les données transmises par les pilotes d'action. Ces derniers devront notamment renseigner les indicateurs prévus dans les fiches actions du PPA.

Il est demandé à chaque animateur de transmettre au service Énergie de la DREAL d'ici le 30 septembre 2015 (olivier.mevel@developpement-durable.gouv.fr) le prévisionnel des réunions d'ici fin 2015 et la composition de son groupe de travail.

3/ Le prochain comité de suivi du PPA de l'aire urbaine de Montpellier se réunira au premier trimestre 2016.

4/ Une présentation de l'avancement de la mise en œuvre du PPA de l'aire urbaine de Montpellier sera faite en CODERST au cours du second trimestre 2016 (suite au comité de suivi).